

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2014**

Délibération
n° 2014.11.126.B

**Village d'entreprises
"Les Molines Nord" -
travaux de
construction - Lot
n° 1 "VRD - clôture" :
avenant n° 3**

LE VINGT SEPT NOVEMBRE DEUX MILLE QUATORZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **20 novembre 2014**

Secrétaire de séance : Bernard CONTAMINE

Membres présents :

Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Yannick PERONNET à Denis DOLIMONT, Jacques PERSYN à Michel GERMANEAU, Xavier BONNEFONT à François NEBOUT

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Fabienne GODICHAUD, Gérard DEZIER

Absent(s) :

Yannick PERONNET, Jacques PERSYN, Xavier BONNEFONT

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2014

**DELIBERATION
N° 2014.11.126.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /
GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur : **Monsieur BOUCHAUD**

**VILLAGE D'ENTREPRISES "LES MOLINES NORD" - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - LOT
N° 1 "VRD - CLOTURE" : AVENANT N° 3**

Par délibération n°40B du 22 mars 2013, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation des marchés à procédure adaptée pour la construction du Village d'entreprises « Les Molines Nord » à Angoulême.

La commission pour les marchés adaptés du 5 décembre 2013 a donné un avis favorable à l'attribution du lot n° 1 « VRD – clôture » à la société EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS SUD OUEST – Secteur ANGOULEME – Impasse Leroy – ZI des Agriers – 16000 ANGOULEME pour un montant de 343 745,30 € HT.

Par délibération n° 65 B du 19 juin 2014, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 1 en plus-value qui a porté le montant du marché à 344 195,30 € HT.

Par délibération n° 91 B du 2 octobre 2014, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 2 en plus-value qui a porté le montant du marché à 351 201,30 € HT.

Différentes modifications sont aujourd'hui à prendre en compte :

Travaux en moins-value :

- suppression du portillon neuf pour accès servitude gaz
(ligne 2.6.4 du BPU) - 1 824,00 € HT

Travaux en plus-value :

- pose d'un portail de récupération pour accès servitude gaz
y compris la mise en peinture 1 034,00 € HT
- fourniture et pose de bandes de graviers le long des façades
Polycarbonate 1 029,71 € HT
- arrachage d'une haie végétale (demande maîtrise d'ouvrage
pour faciliter l'entretien du site) 4 441,63 € HT
- terrassement complémentaire et évacuation de terre,
empierrement 0/60 complémentaire (aléa de chantier :
nécessité de s'adapter à la nature des sols rencontrés) 7 811,56 € HT

Montant total 12 492,90 € HT

Le montant de l'avenant n° 3 en plus-value est de 12 492,90 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission proximité et services à la population du 4 novembre 2014,

Vu l'avis favorable de la commission procédure adaptée du 6 novembre 2014.

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n° 3 au lot n° 1 « VRD – clôture » confié à la société EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS SUD OUEST – Secteur ANGOULEME – Impasse Leroy – ZI des Agriers – 16000 ANGOULEME ayant pour objet des prestations en plus-value d'un montant de 12 492,90 € HT.

Le montant du marché passe de 343 745,30 € HT à 363 694,20 € HT, soit une augmentation de 5,80% par rapport au montant initial du marché.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en qualité de 3^{ème} vice-présidente en charge des marchés publics à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe développement économique – article 2312.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 04 décembre 2014	<u>Affiché le :</u> 04 décembre 2014